



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 71 c) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits humains : situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Note du Secrétaire général*

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport établi par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Thomas H. Andrews, en application de la résolution [52/31](#) du Conseil des droits de l'homme.

* Le présent rapport a été soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Thomas H. Andrews

Résumé

La population du Myanmar reste aux prises avec une situation des droits de l'homme et une crise humanitaire qui s'aggravent. La junte militaire illégitime voudrait faire croire au monde qu'elle seule est capable de rétablir la paix et la sécurité dans le pays, mais c'est tout le contraire. Après le coup d'État de février 2021, les violations des droits de l'homme, la violence, l'oppression, l'anarchie et la pauvreté n'ont cessé de s'aggraver.

Face aux pertes subies sur le terrain, les forces de la junte ont lancé une vaste campagne de violence contre les civils, notamment une escalade des frappes aériennes sur les villages et l'incendie de dizaines de milliers de maisons. Les déplacements et les souffrances humaines continuent à grande échelle, et ont été exacerbés par l'arrivée du cyclone Mocha en mai 2023 et par les restrictions scandaleuses imposées par la junte à l'aide humanitaire. Près de 20 000 prisonniers politiques sont aujourd'hui derrière les barreaux, où beaucoup subissent la torture et vivent dans des conditions épouvantables. Les Rohingya continuent de faire face à des violations systématiques de leurs droits humains au Myanmar et de voir leurs conditions de vie se détériorer rapidement dans les camps de réfugiés au Bangladesh.

Dans le présent rapport, le Rapporteur spécial décrit certaines conditions actuelles au Myanmar qui devraient susciter chez les États Membres de vives inquiétudes. Il présente toutefois également des éléments nouveaux qui ouvrent la voie à une meilleure approche de la crise au niveau international. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a récemment appelé publiquement à « repenser » l'approche de la crise au Myanmar. Le présent rapport cite des exemples pertinents de nouveaux modes de pensée et d'action, notamment l'imposition de sanctions concernant le carburant d'aviation et les principales institutions financières sur lesquelles la junte s'appuie. Le Rapporteur spécial formule un ensemble de recommandations et exhorte les États Membres à continuer de renforcer et de coordonner l'aide au peuple du Myanmar, qui a fait preuve d'un courage et d'une ténacité remarquables dans la défense des droits humains et la recherche d'une issue à cette crise.

I. Introduction

1. L'année 2023 a été une année atroce pour le peuple du Myanmar, toujours retenu en otage par une junte militaire brutale. Le nombre de personnes emprisonnées pour s'être opposées à la junte, ou déplacées à cause des attaques menées par cette dernière a atteint de nouveaux records. Les forces de la junte ont intensifié les frappes aériennes sur des cibles civiles tout en continuant d'incendier en masse les villages et les villes qu'elles considèrent comme ralliés aux groupes d'opposition. Les rapports faisant état de meurtres, de décapitations, de tortures, de violences sexuelles et fondées sur le genre, de travail forcé et de l'utilisation de boucliers humains n'ont cessé de se multiplier, sans que les auteurs de ces actes n'aient à en répondre et sans que les victimes n'obtiennent justice. La détérioration des conditions s'explique par une économie en chute libre, le blocage de l'aide d'urgence après l'arrivée du cyclone Mocha, l'escalade des violations des droits humains et les restrictions imposées à l'accès humanitaire à des personnes qui en ont désespérément besoin. Les réfugiés rohingya au Bangladesh sont exposés à la spirale de la violence, à des réductions drastiques des rations alimentaires et à un effort de rapatriement forcé.

2. Le 31 juillet 2023, la junte (Conseil d'administration de l'État¹), a prolongé de six mois l'état d'urgence qu'elle avait décrété, invoquant le manque « de paix et de stabilité » dans le pays. Ce faisant, le Conseil d'administration de l'État a ébranlé sa justification du coup d'État, à savoir que l'armée était la seule institution capable d'assurer l'unité et la stabilité du Myanmar. Alors même qu'il alimente le chaos et l'anarchie, il cherche à se donner une apparence de légitimité en annonçant qu'il organisera des élections nationales à la suite d'un recensement national en octobre 2024. Le Rapporteur spécial encourage donc les États Membres à rejeter et à considérer comme illégitime toute élection organisée alors que les opposants politiques sont arrêtés, emprisonnés, torturés et exécutés et que la liberté d'expression et d'association ainsi que la liberté de la presse sont déclarées illégales.

3. La population du Myanmar continue de faire preuve d'un courage et d'une détermination remarquables, risquant sa vie pour s'opposer à la junte et poser les bases d'un pays démocratique où les droits sont respectés. Il apparaît de plus en plus évident que la junte n'a pas seulement échoué à consolider son pouvoir, mais qu'elle est également en train de perdre peu à peu le contrôle de la situation. Le Rapporteur spécial s'est entretenu avec des médecins qui risquent leur vie pour soigner les patients, des défenseurs des droits des femmes qui documentent les violences sexuelles et fondées sur le genre, et des membres d'organisations de la société civile qui répondent aux besoins humanitaires urgents de leurs communautés. Leurs histoires, et celles de tant d'autres, témoignent de l'engagement du peuple du Myanmar à mettre fin aux violations des droits humains et à instaurer une véritable démocratie. Ils ont besoin du soutien du monde entier, et ils le méritent.

4. Un petit nombre d'États continue de soutenir la junte en lui fournissant des armes et des ressources financières ou en lui conférant une légitimité en entretenant des liens diplomatiques. Toutefois, un élan considérable se dessine en faveur d'une réponse internationale plus forte et mieux coordonnée face à cette crise. Un nombre croissant d'États soutiennent le peuple du Myanmar dans sa lutte contre la dictature et l'oppression. Les nouvelles sanctions visant le carburant d'aviation et les principales institutions financières sur lesquelles s'appuie le Conseil d'administration de l'État mettent à mal la capacité de l'armée à poursuivre ses attaques contre les civils. Des efforts sont en cours pour assurer une meilleure coordination entre les États qui ont adopté des sanctions ou pris d'autres mesures pour isoler la junte. De

¹ Les termes « junte » et « Conseil d'administration de l'État » sont utilisés indifféremment dans le présent rapport.

nombreux États ont fourni une aide humanitaire vitale et les gouvernements multiplient les contacts avec le Gouvernement d'union nationale.

5. Bien qu'il s'agisse là de progrès encourageants, la plus grande raison d'espérer que les droits humains l'emportent au Myanmar réside dans la résilience, la bravoure et la détermination remarquables du peuple du Myanmar.

II. Prisonniers politiques

6. La junte continue d'arrêter et d'emprisonner les opposants politiques présumés à une échelle stupéfiante. On compte ainsi parmi les prisonniers politiques des militants prodémocratie, d'anciens fonctionnaires, des hommes politiques, des chefs religieux, des célébrités, des artistes et des représentants de la société civile. Des enseignants ont été arrêtés pour avoir enseigné dans des écoles soutenues par l'opposition, des étudiants pour avoir fréquenté ces écoles, des médecins et des infirmières pour avoir dispensé des soins médicaux dans des cliniques ou des hôpitaux indépendants, des avocats pour avoir défendu des prisonniers politiques, des journalistes pour avoir rendu compte des atrocités commises par l'armée et des dirigeants syndicaux pour avoir organisé des grèves.

7. Les crimes des personnes arrêtées consistent principalement à avoir exercé leur droit fondamental à la liberté d'expression, notamment en publiant leurs opinions sur les médias sociaux. Des dizaines de personnes auraient été arrêtées pour avoir remplacé leur photo de profil sur les réseaux sociaux par une image noire en signe de deuil pour les quelque 170 personnes tuées lors d'une frappe aérienne militaire dans la région de Sagaing en avril 2023. En juin 2023, plus de 130 personnes auraient été arrêtées pour avoir participé à une campagne qui consistait à porter des fleurs pour commémorer le soixante-dix-huitième anniversaire de la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi.

8. Selon l'Association d'assistance aux prisonniers politiques, depuis le coup d'État, le Conseil d'administration de l'État aurait arrêté plus de 25 000 personnes en raison de leur implication, réelle ou supposée, dans le mouvement pro-démocratique ou dans d'autres activités politiques. Plus de 19 000 de ces prisonniers politiques, dont 155 enfants, sont toujours derrière les barreaux. Plus de 1 800 personnes ont été arrêtées depuis le début de l'année 2023. Par ailleurs, 112 prisonniers politiques sont toujours dans le quartier des condamnés à mort, tandis que 43 autres ont été condamnés à mort par défaut.

9. En 2023, le Conseil d'administration de l'État a accordé des grâces générales le 4 janvier (7 012 prisonniers), le 17 avril (3 015), le 3 mai (2 153) et le 1^{er} août (7 749), dans une tentative manifeste de détourner l'attention de sa campagne brutale d'arrestations arbitraires et de la détention persistante de près de 20 000 prisonniers politiques. Lors de l'amnistie du 3 mai, une grâce générale a été accordée aux personnes inculpées en application de l'article 505 a) du Code pénal, une disposition ajoutée par la junte après le coup d'État et qui prévoit jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour la diffusion de « fausses nouvelles ». La majorité de ces personnes étaient des prisonniers politiques qui avaient été arrêtés dans les semaines et les mois ayant suivi le coup d'État, et beaucoup arrivaient au bout de leur peine. Seule une petite partie des personnes libérées dans le cadre des autres amnisties étaient des prisonniers politiques. Avec l'amnistie du 1^{er} août, le Conseil d'administration de l'État a accordé à la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi et à l'ancien président Win Myint une grâce pour certaines infractions, tout en maintenant les peines prononcées pour d'autres. La peine cumulée de la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi a ainsi été ramenée de 33 à 27 ans. Elle aurait été transférée de la prison à un bâtiment gouvernemental à Nay Pyi Taw en juillet 2023, mais a ensuite été

renvoyée en prison sans explication de la part du Conseil d'administration de l'État. Le fils d'Aung San Suu Kyi ainsi que des responsables du parti politique de celle-ci ont déclaré qu'elle était en mauvaise santé et qu'elle ne recevait pas les soins dont elle avait besoin.

A. Conditions de détention

10. Le Conseil d'administration de l'État a tenté de dissimuler les mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques en restreignant considérablement l'accès aux prisons et aux autres lieux de détention. Néanmoins, les récits des personnes libérées de prison, ainsi que les informations données par des personnes à l'intérieur ou tirées de mots sortis clandestinement des prisons, brossent un tableau sombre des conditions carcérales.

11. L'afflux massif de prisonniers politiques depuis le coup d'État a entraîné une surpopulation carcérale extrême, certaines cellules étant apparemment remplies au double de leur capacité. Les prisons sont mal entretenues et les détenus sont souvent exposés aux intempéries. Les maladies de la peau et les diarrhées y seraient endémiques. Les femmes n'ont pas accès aux produits menstruels, aux autres produits d'hygiène et aux soins de santé sexuelle et reproductive.

12. Des récits crédibles de détenus qui ont été libérés indiquent que l'alimentation des prisonniers est nettement insuffisante, puisqu'on leur donne de la nourriture avariée ou des repas composés principalement de riz sale et de mauvaise qualité. Beaucoup comptent sur leurs amis et leur famille pour acheter la nourriture et les articles de toilette que des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire vendent à des prix exorbitants. Les soins de santé sont inexistantes pour la plupart des prisonniers, les autorités pénitentiaires se contentant de fournir des analgésiques en vente libre en cas de problèmes médicaux graves.

13. Les protestations des prisonniers ont été violemment réprimées ; des soldats ont notamment été déployés dans les prisons. Les responsables du Conseil d'administration de l'État auraient exercé des représailles contre les organisateurs et les participants des protestations en imposant des restrictions sur les rations alimentaires, en mettant les prisonniers à l'isolement et en les transférant dans d'autres quartiers ou d'autres établissements pénitentiaires. Des prisonniers politiques seraient décédés après s'être vu refuser un traitement médical pour des blessures subies lors de la répression des manifestations.

B. Torture et exécutions extrajudiciaires

14. D'anciens prisonniers politiques ont décrit un large éventail de techniques de torture employées par les agents du Conseil d'administration de l'État, notamment : passages à tabac à l'aide de poings, d'armes à feu et de bâtons ; coups de couteau ou coupures ; brûlures ; électrocution ; arrachage des ongles et des dents ; positions de stress ; suspension par des cordes ; privation de nourriture ou d'eau ; privation de sommeil ; simulacres d'exécution ; simulacres de noyade ; enchaînement, y compris avec des barres de fer entre les pieds ; utilisation prolongée de bandeaux ou de cagoules, souvent en conjonction avec d'autres techniques de torture. Des hommes et des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel, de fouilles à nu, de viols et de violences sexuelles, y compris de mutilations génitales. Les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes subiraient des niveaux disproportionnés de violence, d'atteintes et de harcèlement de la part des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. En outre, des enfants prisonniers politiques ont été torturés au moyen de la plupart ou la totalité des techniques décrites ci-dessus.

15. Un ancien prisonnier politique a raconté au Rapporteur spécial qu'il avait été battu jusqu'à perdre connaissance après avoir entamé une grève de la faim pour protester contre l'exécution de quatre prisonniers politiques en juillet 2022. Lorsqu'il a repris connaissance, lui et d'autres personnes ayant participé à la grève de la faim ont été sévèrement torturés avant d'être mis à l'isolement :

Nous devons garder notre tête au sol et nos mains dans le dos. Ils nous battaient avec des barres. Si nous bougions à cause de la douleur, ils nous battaient encore. ... Le reste d'entre nous a été emmené dans des cellules d'isolement. Nous étions couverts de bleus et de coupures. Nous avons des blessures par-dessus les blessures et des coupures par-dessus les coupures. Ils ont également utilisé des tasers. Ils les mettaient sur notre tête et riaient en nous voyant trembler. Une entrave en bois de deux mètres de long [reliait deux prisonniers]. Nous avons des menottes en fer aux mains. Quand nous ne pouvions pas marcher, ils nous faisaient sauter comme des grenouilles. La peau de nos mains et de nos jambes était déchirée à cause des chaînes. ... Ils nous frappaient [sur les parties intimes]. Ils disaient qu'ils ne voulaient pas que nous nous reproduisions : « On vous bat pour que vous ne puissiez pas avoir d'enfants »... Comme nous protégeons nos parties intimes avec nos mains, nous ne pouvions pas protéger le reste de notre corps. La torture était brutale, mais notre détermination n'a pas fléchi. Je fais toujours partie de la révolution. Je suis venu dans cette... région pour continuer la révolution.

16. Le Conseil d'administration de l'État est responsable de la mort de dizaines de prisonniers politiques qui se trouvaient en détention. Selon l'Association d'assistance aux prisonniers politiques, depuis le coup d'État, au moins 181 prisonniers politiques sont morts en prison ou au cours d'interrogatoires, soit dans le cadre d'exécutions extrajudiciaires, soit à la suite de tortures, de mauvais traitements ou de soins de santé inadéquats. Le 27 juin 2023, 37 prisonniers politiques ont été extraits de la prison de Daik-U, apparemment pour être transférés dans d'autres prisons. Les autorités pénitentiaires ont par la suite envoyé des lettres aux membres de la famille d'au moins huit d'entre eux, les informant que leur proche était décédé au cours d'une tentative d'évasion. Le 6 juillet 2023, deux prisonniers accusés du meurtre d'un chanteur pro-junte sont décédés dans des circonstances similaires, les fonctionnaires du Conseil d'administration de l'État affirmant qu'ils sont morts en tentant de s'échapper lors de leur transfert vers une autre prison. Des hommes armés, qui seraient membres des milices Pyusawhti alliées à la junte, avaient tué la mère et la sœur de l'un des prisonniers abattus lors d'une attaque à son domicile familial le mois précédent.

C. « Procès » et condamnations

17. Les lois couramment invoquées pour juger et condamner les prisonniers politiques comprennent diverses dispositions du Code pénal, notamment l'article 505 a), la loi sur les associations illégales, la loi sur la lutte contre le terrorisme, la loi sur la lutte contre la corruption, la loi sur les armes et la loi sur les substances explosives. Nombre de ces prisonniers ont été condamnés pour avoir prétendument violé plusieurs lois. Les procédures judiciaires visant les prisonniers politiques violent le droit à un procès équitable, les condamnations reposent sur peu ou pas de preuves.

18. L'imposition de la loi martiale dans une cinquantaine de localités du Myanmar a permis au Conseil d'administration de l'État de juger et de condamner les prisonniers politiques devant des tribunaux militaires, où les accusés n'ont pas le droit d'être assistés d'un avocat. Beaucoup d'autres ont été jugés par des tribunaux civils installés dans les prisons. Dans les tribunaux civils, y compris ceux établis à

l'intérieur des prisons, les accusés sont généralement autorisés à conserver leur avocat. Cependant, les familles des détenus rencontrent souvent des obstacles pour les localiser après leur arrestation et leur assurer une représentation juridique. Parfois, les accusés ne sont autorisés à rencontrer leur avocat que quelques minutes avant le début du procès. Des avocats et des prisonniers politiques ont déclaré s'être vu refuser l'accès à des éléments essentiels du dossier.

19. Les avocats courent de graves risques en représentant des prisonniers politiques. Ils sont régulièrement menacés et harcelés par les fonctionnaires des tribunaux et de l'armée. Au moins 53 avocats ont été arrêtés depuis le coup d'État et beaucoup d'autres seraient entrés dans la clandestinité. Certains ont été arrêtés dans la salle d'audience après avoir défendu des prisonniers politiques, notamment des dirigeants de l'opposition. Les risques auxquels les avocats ont à faire face quotidiennement les ont parfois amenés à s'abstenir de contre-interroger rigoureusement les témoins du Conseil d'administration de l'État ou à renoncer à représenter leurs clients, laissant ainsi certains prisonniers politiques sans avocat. Les familles de certains avocats auraient par ailleurs disparu ou même été tuées.

III. Violence visant les civils

20. La junte a mené une vaste campagne de violence contre les populations civiles, qui s'est traduite par des massacres, des exécutions, des bombardements de villages, des frappes aériennes sur des cibles civiles, de nombreux incendies d'habitations et infrastructures, le brûlage de réserves de nourriture et de champs, la destruction d'écoles et de cliniques, et des violences sexuelles.

21. Un médecin traitant les victimes des attaques militaires dans la région de Sagaing a déclaré :

[Le Conseil d'administration de l'État] ne combat pas directement [les Forces de défense populaires]. Ils brûlent tout et tuent tout le monde à l'approche des villages. Ils veulent briser l'économie et provoquer une crise humanitaire dans la région de Sagaing afin d'affaiblir [les Forces de défense populaires] et les groupes de résistance en détruisant les biens des civils et en tuant tout le monde.

22. Les agissements des militaires constituent donc vraisemblablement des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Le Rapporteur spécial partage les conclusions du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar selon lesquelles le nombre de crimes internationaux probables a augmenté de façon spectaculaire depuis le coup d'État et le volume et la gravité des crimes ont continué d'augmenter au cours des derniers mois.

23. Si les forces du Conseil d'administration de l'État sont responsables dans une mesure disproportionnée des violences commises à l'encontre des civils, le Rapporteur spécial a reçu des rapports troublants faisant état de violations des droits humains perpétrées par d'autres groupes armés, notamment des organisations armées ethniques et des forces anti-junte. Parmi ces violations figurent des meurtres, de la torture et des violences sexuelles.

A. Meurtres

24. Des rapports crédibles indiquent que les forces du Conseil d'administration de l'État et les groupes armés qui lui sont alliés ont tué plus de 4 000 civils depuis le coup d'État, dont beaucoup dans des attaques aveugles contre des villages, des écoles, des hôpitaux et des camps de déplacés. D'autres ont été exécutés après avoir été placés en détention militaire, parfois dans le cadre de massacres. Nombreux sont les corps

retrouvés qui portaient des traces de torture. Les militaires ont également brûlé, décapité, démembré et défiguré des corps dans le but évident de terroriser la population civile.

25. Le Conseil d'administration de l'État affirme que les groupes d'opposition ont tué plus de 6 000 civils, mais il n'a fourni aucune preuve pour étayer ses déclarations. Néanmoins, des rapports crédibles indiquent que des groupes anti-junte ont tué des centaines de civils, y compris des administrateurs du Conseil d'administration de l'État, des informateurs et collaborateurs militaires présumés et des villageois associés aux milices Pyusawhti proches de la junte. On compte parmi les victimes des femmes, des enfants et des moines. Certains auraient reçu une balle dans la tête alors qu'ils avaient les mains attachées dans le dos, d'autres auraient été décapités.

26. Dans sa correspondance avec le Rapporteur spécial, le Gouvernement d'union nationale a affirmé son engagement à respecter les normes internationales en matière de droits humains, à prévenir les violations de ces droits par les Forces de défense populaires et d'autres groupes affiliés, et à faire en sorte que les auteurs d'atteintes aux droits humains aient à répondre de leurs actes. Le code de conduite des Forces de défense populaires adopté par le Gouvernement d'union nationale interdit de menacer et de prendre pour cible les civils. Le Gouvernement d'union nationale a en outre informé le Rapporteur spécial qu'il avait organisé des sessions de formation et émis des directives pour assurer le respect du code de conduite et des normes en matière de droits humains. Il aurait également mis en place un comité des plaintes, une commission d'enquête et un tribunal militaire pour examiner les violations commises par les soldats des Forces de défense populaires et d'autres personnes, et aurait expulsé des bataillons qui se seraient livrés à des activités criminelles ou qui auraient violé le code de conduite.

27. De nombreux groupes armés ne sont pas alignés sur le Gouvernement d'union nationale, qui manque de contrôle ou d'influence sur certains groupes qui relèvent officiellement de sa chaîne de commandement. Le Ministère de la défense du Gouvernement d'union nationale a déclaré que « les militaires et leur système [étaient] des cibles légitimes », ce qui pourrait être interprété comme approuvant le fait de viser certaines cibles non militaires. Selon certains rapports, le Gouvernement d'union nationale n'a pas réagi assez rapidement aux incidents signalés, a minimisé la gravité des fautes commises ou a même ignoré certaines demandes. Les violations flagrantes des droits humains sont inacceptables quels qu'en soient les auteurs, y compris les groupes d'opposition, et leurs auteurs doivent répondre de leurs actes. L'assassinat de civils par des groupes armés anti-junte pourrait alimenter un cycle de violence et de représailles auquel il faut mettre un terme.

B. Frappes aériennes

28. Les forces du Conseil d'administration de l'État ont rapidement intensifié les frappes aériennes contre des cibles civiles. Selon les données du Armed Conflict Location and Event Data Project, l'armée a effectué en moyenne 8 frappes aériennes par mois en 2021 après le coup d'État militaire, 26 par mois en 2022 et 32 par mois en 2023. Les frappes aériennes militaires auraient fait 352 morts au cours des huit premiers mois de 2023, contre 218 au total en 2021 et 2022 après le coup d'État.

29. L'armée semble viser intentionnellement les populations civiles en lançant des attaques aériennes répétées contre des villages, des camps de déplacés, des écoles, des hôpitaux, des cliniques, des églises et des monastères. Dans de nombreux cas, les frappes aériennes menées sur les villages ont fait suite à des attaques de groupes armés de l'opposition contre des unités militaires, ce qui suggère qu'elles sont utilisées comme une forme de châtement collectif.

30. Le 11 avril 2023, le Conseil d'administration de l'État a lancé une attaque aérienne sur le village de Pazigyi, dans la région de Sagaing, où des centaines de personnes étaient rassemblées pour célébrer l'ouverture d'un bureau administratif civil affilié au Gouvernement d'union nationale de l'opposition. Un avion de chasse a largué deux bombes de 250 kg sur l'assemblée. Peu après, deux hélicoptères d'attaque sont arrivés et ont mitraillé la foule alors que les personnes fuyaient pour sauver leur vie. Dans les jours qui ont suivi, les frappes aériennes ont entravé l'accès des victimes à l'aide et aux soins médicaux. On estime à 170 le nombre de personnes décédées, parmi lesquelles une quarantaine d'enfants. Le Rapporteur spécial s'est entretenu avec une femme enceinte, qui a assisté à l'horrible attentat qui a coûté la vie à son mari.

Lors de cet événement, j'ai vu des choses que je n'avais jamais vues de ma vie. ... De nombreuses personnes sont mortes ce jour-là, dont mon mari. J'ai moi-même reçu un coup de feu à la main. ... elle a été très gravement abîmée. Moi et [mon] frère avons pris la moto et sommes allés dans une clinique près de notre village. Nous avons attendu mon mari pendant trois jours ; ce n'est qu'ensuite que j'ai réalisé qu'il avait été tué. [J'ai] encore des traumatismes lorsque j'entends certains sons et que je vois certaines choses. Je ne sais pas comment survivre sans mon mari. Je ne sais pas comment tenir mes enfants avec une seule main. Je n'ai personne vers qui me tourner pour obtenir de l'aide.

C. Incendies volontaires

31. En 2023, les forces du Conseil d'administration de l'État ont continué de mener des incendies criminels massifs, visant les populations civiles. Les rapports indiquent qu'environ 75 000 structures civiles ont été brûlées depuis le coup d'État. L'armée a également détruit des réserves de nourriture, ce qui a aggravé les inquiétudes concernant l'insécurité alimentaire dans de nombreuses régions du pays.

32. Des images satellites, des séquences filmées par des drones et des témoignages confirment les informations selon lesquelles les soldats ont détruit de grandes quantités de biens civils. La région de Sagaing reste l'épicentre de la campagne d'incendies criminels menée par les militaires, avec plus de 57 000 structures brûlées depuis le coup d'État et plus de 20 000 brûlées au cours des huit premiers mois de 2023, mais presque tous les États et toutes les régions ont été touchés.

D. Violence sexuelle et fondée sur le genre

33. Les forces du Conseil d'administration de l'État ont intensifié les violences sexuelles et fondées sur le genre, qu'elles commettent à grande échelle sur les populations civiles. Cela fait des décennies que les soldats agressent les femmes en toute impunité, mais l'élargissement du conflit armé et l'effondrement de l'état de droit depuis le coup d'État ont entraîné une augmentation dramatique de la violence sexuelle et fondée sur le genre. La menace de nouvelles violences et la crainte de représailles, y compris envers des membres de la famille, poussent de nombreux survivants à ne pas signaler les violences sexuelles subies. L'accès géographique limité, les déplacements, les risques en matière de sécurité, les restrictions en matière de communication, la honte et la stigmatisation sociale, ainsi que les ressources insuffisantes constituent également des obstacles pour les organisations qui documentent les violences sexuelles et fondées sur le genre.

34. Les crimes sexuels perpétrés par les militaires, y compris les viols collectifs, sont caractérisés par leur cruauté et la déshumanisation des victimes. Les soldats mutilent leurs victimes et les violent avec des objets. Les corps des victimes

d'exécutions extrajudiciaires présentent parfois des traces de viols ou de violences sexuelles. Des enfants figurent également au nombre des victimes.

35. Des groupes de femmes ont indiqué au Rapporteur spécial que le nombre de rapports de violences sexuelles commises par d'autres acteurs armés, notamment les organisations de résistance ethnique et les Forces de défense populaire, était également en augmentation. Les groupes armés d'opposition auraient commis des viols collectifs, des viols suivis d'exécution et des viols sur des enfants. En l'absence d'un système judiciaire opérationnel et d'un état de droit, ces cas sont rarement signalés. Les survivants ont peur de dénoncer les crimes commis par les groupes armés qui exercent un contrôle et une influence dans leur région, à cause des menaces, des représailles potentielles et de la crainte d'être critiqués pour avoir « nui » aux forces pro-démocratiques. Le Gouvernement d'union nationale a informé le Rapporteur spécial que son ministère des femmes, de la jeunesse et de l'enfance mettait en œuvre une politique de protection contre la violence, l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui comprend la mise en place de mécanismes de plainte et de suivi, l'apport d'un soutien aux victimes et l'introduction de programmes d'éducation. Toutefois, dans la pratique, nombre de victimes et rescapés de violences sexuelles et fondées sur le genre n'ont pas pu obtenir réparation, et les auteurs de ces actes appartenant à l'opposition ont, jusqu'à présent, largement évité d'avoir à répondre de leurs crimes devant la justice.

E. Mines terrestres et armes à sous-munitions

36. Une pollution par des mines terrestres ou des munitions non explosées a été signalée dans plus de la moitié des communes du Myanmar. Les forces du Conseil d'administration de l'État et les groupes armés de l'opposition continuent de poser des mines terrestres, auxquelles les populations civiles paient un lourd tribut. Selon les données compilées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les mines terrestres et les munitions non explosées ont fait 556 morts et blessés parmi les civils au cours des six premiers mois de l'année 2023, contre 390 pendant toute l'année 2022 et 284 en 2021. Les organismes de surveillance avertissent que l'impact réel sur les civils pourrait être beaucoup plus élevé que les chiffres communiqués, étant donné qu'il n'y a pas de surveillance médicale officielle des blessures causées par les mines terrestres. L'augmentation spectaculaire du nombre de victimes civiles semble être principalement due à la pollution par les mines terrestres de zones qui avaient été jusqu'alors épargnées par le conflit armé. Par exemple, aucun incident lié à des mines terrestres ou à des munitions non explosées n'a été enregistré dans la région de Sagaing en 2020, mais en 2023, la région de Sagaing comptait plus de 40 % des victimes civiles.

37. Les forces du Conseil d'administration de l'État semblent poser des mines terrestres dans certains endroits afin d'infliger des pertes aux civils ou de les empêcher de rentrer chez eux. Les soldats ont placé des mines terrestres dans des villages et des maisons, le long de routes et de chemins fréquemment empruntés par les civils, et autour d'églises et d'écoles. Un rapport récent de l'Observatoire des mines et des armes à sous-munitions indique que les forces du Conseil d'administration de l'État utilisent des armes à sous-munitions produites dans le pays depuis 2021. Au total, 123 pays, sans compter le Myanmar, ont adhéré à un traité interdisant l'utilisation ou la production d'armes à sous-munitions, qui par nature frappent sans discrimination et ont un impact important sur les populations civiles.

F. Boucliers humains

38. Depuis le coup d'État, les forces du Conseil d'administration de l'État ont systématiquement utilisé des civils comme boucliers humains, répétant ainsi un schéma vieux de plusieurs décennies d'exactions par l'armée du Myanmar. Des informations crédibles font état de 22 cas d'utilisation de boucliers humains, concernant plus de 500 villageois, dont des enfants, dans l'est du Myanmar. Les cas documentés ne représentent probablement qu'une fraction du nombre de cas survenus dans la région et le Rapporteur spécial a reçu des rapports crédibles faisant état de cas similaires dans l'ensemble du pays. Les villageois sont régulièrement contraints de marcher intercalés entre les groupes de soldats, souvent en transportant des fournitures pour les forces du Conseil d'administration de l'État, afin d'empêcher les groupes armés de l'opposition d'attaquer. Dans certains cas, des villageois ont été contraints de marcher devant des soldats dans des zones soupçonnées d'être polluées par des mines terrestres. Les soldats du Conseil d'administration de l'État auraient également torturé et exécuté des civils qu'ils avaient utilisés comme boucliers humains.

IV. Crise humanitaire

39. Une crise humanitaire de plus en plus grave frappe tous les recoins du Myanmar. L'implosion économique du pays a plongé des millions de personnes dans la pauvreté. L'effondrement des services publics et des infrastructures a compromis la qualité et l'accessibilité des soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux. Les souffrances de la population du Myanmar ont été aggravées par les restrictions inhumaines imposées par le Conseil d'administration de l'État à l'accès des acteurs humanitaires aux populations ayant les besoins les plus urgents.

A. Déplacements

40. Les déplacements massifs ont fait naître des besoins urgents à grande échelle, mis en péril les moyens de subsistance des habitants et contribué à l'aggravation de la crise alimentaire. Il s'agit de la conséquence prévisible, et en réalité de l'objectif, du ciblage systématique des populations civiles par l'armée. Environ 1,7 million de personnes ont été déplacées par le conflit armé et les attaques menées contre les civils depuis le coup d'État, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays à près de 2 millions. Plus de 60 % des personnes nouvellement déplacées viennent des régions de Sagaing et de Magway. Les États de Chin, Kayin et Kayah, dont les populations sont beaucoup moins nombreuses, ont également connu des taux de déplacement proportionnellement très élevés.

41. La vie des personnes déplacées à l'intérieur du pays est précaire et truffée de dangers. Certaines se cachent dans la jungle ou trouvent refuge dans les villages voisins. D'autres s'installent dans des camps de déplacés, qui sont susceptibles d'être attaqués par les forces du Conseil d'administration de l'État. Dans certains cas, les personnes déplacées à l'intérieur du pays peuvent retourner sur leurs champs, ce qui leur permet d'avoir accès à une certaine forme de moyens de subsistance ou d'agriculture de subsistance. Toutefois, compte tenu des dangers, nombreuses sont celles qui dépendent de l'aide des organisations de la société civile ou de la générosité des communautés d'accueil.

42. L'augmentation constante du nombre de déplacés à l'intérieur du pays témoigne du fait que les personnes déplacées depuis le coup d'État ont eu tendance à le rester. Après avoir fui leur domicile, beaucoup ont été contraintes de fuir à nouveau à la suite

d'attaques contre les camps de déplacés ou les villages où elles avaient trouvé refuge. Un membre du personnel d'une organisation travaillant dans l'État de Kayah a déclaré :

Tout le monde [est en] situation de mobilité. Les personnes se rendent dans un endroit [pour les déplacés], puis [le Conseil d'administration de l'État] arrive et bombarde l'endroit, de sorte qu'ils doivent à nouveau partir. Ils se déplacent constamment d'un endroit à l'autre. ... Dans notre région, il y a des urgences en permanence. Les gens sont forcés de partir, puis deux jours plus tard, ils doivent à nouveau se déplacer. [Nous] devons constamment répondre à des besoins d'urgence.

B. Besoins humanitaires

43. Les besoins humanitaires au Myanmar, en particulier ceux des populations déplacées et touchées par le conflit, sont immenses et ne cessent de croître.

44. Les communautés qui accueillent des personnes déplacées à l'intérieur du pays commencent à manquer de nourriture, de médicaments et d'autres fournitures. Les organisations de la société civile, qui dépendent essentiellement de petits dons des membres de la communauté et des personnes en exil, sont également à court de ressources. L'intensification des bombardements et des attaques contre les camps de déplacés exacerbe les énormes difficultés auxquelles sont déjà confrontées les déplacés et les organisations de la société civile qui tentent d'apporter une aide humanitaire.

45. Malgré l'ampleur des besoins humanitaires au Myanmar, le Conseil d'administration de l'État a instrumentalisé l'aide en limitant systématiquement son acheminement vers les populations les plus vulnérables. Bien que les fonctionnaires des Nations Unies et les organisations humanitaires aient réclamé un meilleur accès aux populations touchées par le conflit, le Conseil d'administration de l'État continue de renforcer les restrictions, notamment en refusant les autorisations de voyage et le passage par les points de contrôle militaires. Dans certaines régions, le Conseil d'administration de l'État a commencé à imposer de nouvelles restrictions et des obstacles bureaucratiques aux groupes d'aide.

46. Le Conseil d'administration de l'État a parfois bloqué le transport de nourriture, de médicaments et de vaccins par des marchands vers les régions touchées par le conflit, telles que l'État de Kayah et certaines parties des régions de Sagaing et de Magway. Ces blocages ont provoqué une flambée des prix des denrées alimentaires, entravant ainsi le travail des organisations de la société civile qui approvisionnent les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les autres grâce aux marchés locaux.

47. Les problèmes de sécurité constituent un obstacle majeur à la fourniture de l'aide humanitaire. Les personnes travaillant pour des organisations humanitaires, qu'il s'agisse d'organisations non gouvernementales internationales ou d'organisations de la société civile locale, prennent de grands risques pour acheminer l'aide. Les Nations Unies rapportent que 50 travailleurs humanitaires ont été arrêtés au cours du premier semestre 2023. Les professionnels de la santé sont également vulnérables : 250 attaques auraient visé des services de santé au Myanmar au cours des huit premiers mois de l'année 2023. Les forces du Conseil d'administration de l'État sont responsables de la majorité de ces attaques, même si les Forces de défense populaires et les groupes armés de l'opposition ont également attaqué des installations médicales qui, selon eux, étaient occupées par les forces militaires.

48. Au total, 15,2 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave au Myanmar. Ce nombre augmentera très certainement, les experts

mettant en garde contre l'imminence d'une crise alimentaire. Si les attaques contre les civils et les déplacements se prolongent, les cycles agricoles seront de plus en plus perturbés et les réserves de nourriture s'épuiseront. La montée en flèche des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles menace encore davantage la sécurité alimentaire. Selon une enquête de la Banque mondiale réalisée en mai 2023, 48 % des familles vivant de l'agriculture s'inquiètent de ne pas avoir assez à manger, contre 26 % en 2022. Les personnes utilisent leur épargne, contractent des emprunts et comptent sur les transferts de fonds pour se nourrir, mais elles épuisent rapidement les ressources de leur famille et de leur communauté.

49. La situation dans les zones touchées par le conflit est encore pire. Une enquête a révélé que seuls 10 % des personnes interrogées dans le sud de l'État de Chin avaient une consommation alimentaire acceptable. Seule la moitié des familles déplacées dans la région de Sagaing sont en mesure de se rendre sur un marché en raison, entre autres, des risques en matière de sécurité et des problèmes de transport. Une organisation travaillant dans l'État de Kayah a signalé que 22 camps de déplacés dans cet État connaissaient des pénuries alimentaires extrêmes, en partie parce que les routes de transport ont été coupées par le conflit.

50. Un membre du personnel d'une organisation locale fournissant de l'aide dans la région de Sagaing a décrit la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays :

Ils ne pensent pas à demain mais seulement à aujourd'hui, à comment ils peuvent vivre aujourd'hui, comment ils peuvent boire ou manger. Le pire, c'est que le [Conseil d'administration de l'État] a brûlé leurs maisons et leurs récoltes. ... Ils ont tout brûlé et il ne reste plus rien. C'est un problème à long terme pour nous... [Nous] devons penser à des moyens de subsistance à long terme. Il ne leur reste plus rien.

51. Les conflits et les déplacements semblent être à l'origine de l'augmentation de la prévalence de maladies évitables, notamment la grippe saisonnière, le paludisme, la dengue, la tuberculose et la diarrhée. Des études ont montré que le nombre de cas de paludisme dans l'est du Myanmar a été multiplié par 4 à 10 depuis 2020, rompant ainsi avec les années de baisse qui avaient précédé le coup d'État.

52. La santé des femmes et des enfants a été affectée de manière disproportionnée par la crise au Myanmar. Depuis le coup d'État, environ 1,6 million d'enfants n'ont pas pu bénéficier des vaccinations de routine. L'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'au planning familial, est limité ou inexistant dans les zones touchées par les conflits et dans les zones où les populations ont été déplacées. Les femmes enceintes et les mères sont privées de soins et de services essentiels, ce qui a des répercussions sur la nutrition, la mortalité infantile et maternelle et la santé à long terme des bébés et des familles. Les femmes accouchent souvent dans la jungle sans aucun soin médical. Des groupes de la société civile signalent une augmentation des taux de fausses couches, de décès maternels pendant l'accouchement et de grossesses non désirées en raison du manque d'accès à la contraception.

53. Une nouvelle mère, déplacée par des attaques militaires quelques jours après la naissance de son enfant, a raconté au Rapporteur spécial les conditions dans lesquelles elle et son enfant se trouvaient lorsqu'elle a atteint un camp de déplacés :

Le camp ne disposait pas de suffisamment d'aide, de médicaments ou de nourriture... L'eau n'était pas propre. J'avais un calcul rénal et mon urine était infectée. Lorsque j'ai eu mes règles, j'ai eu des saignements excessifs, mais je n'avais pas de serviettes hygiéniques, ce qui a provoqué une infection. Mon bébé est nouveau-né, mais je ne peux pas obtenir de vaccins ou de médicaments. Nous avons quelques médicaments de base que nous avons apportés, mais ce

sont les seuls que nous ayons. ... Maintenant, ils bombardent un village après l'autre. Aucun village n'est sûr. Le fait est qu'avec mon état de santé et mon bébé, je ne peux pas vivre dans la forêt. ... Il y a de l'eau, des sangsues, de la pluie.

54. Les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ont été largement négligées depuis le coup d'État. Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sont souvent restées dans les villages alors que d'autres fuyaient les attaques des forces du Conseil d'administration de l'État, du fait de leur mobilité limitée ou parce qu'elles n'avaient pas reçu d'informations ou d'avertissement. Les personnes sourdes ou malentendantes ne peuvent pas entendre le bruit des avions en approche, des explosions ou des coups de feu. Beaucoup se débattent dans des situations de déplacement prolongé, qui impliquent souvent de graves privations et des contraintes physiques importantes. L'effondrement du système national de santé a eu un impact disproportionné sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Elles ont souvent du mal à accéder à l'aide humanitaire car les organisations peinent à surmonter les restrictions imposées par le Conseil d'administration de l'État et à fournir les logements nécessaires aux communautés vulnérables. Les personnes en situation de handicap ne sont pas suffisamment prises en compte pour que les programmes humanitaires soient plus accessibles.

55. Les acteurs humanitaires locaux ont fait part au Rapporteur spécial des conséquences psychologiques du conflit sur la santé mentale de leurs communautés, de leurs collègues, de leurs familles et de leurs amis, ainsi que sur leur propre santé mentale. Ils ont décrit la peur permanente des frappes aériennes et des attaques terrestres, l'épuisement dû à la fuite constante et l'impact de la vie sous des bâches pendant des mois, voire des années. Certains ont décrit des cauchemars récurrents dans lesquels ils étaient suivis, arrêtés et abattus. Les enfants crient et se cachent quand ils entendent des motos, craignant une attaque d'hélicoptère. Un acteur humanitaire local qui travaille avec des personnes déplacées dans l'État de Kayah a fait part au Rapporteur spécial du stress intense que représente le fait d'essayer constamment de s'approvisionner pour répondre aux besoins des personnes déplacées, ainsi que de l'impact des déplacements répétés sur les communautés et les intervenants humanitaires. « Nous sommes encore en vie, mais nous sommes morts à l'intérieur », a-t-il déclaré. Les personnes touchées par la crise n'ont qu'un accès très limité à l'aide et aux services psychosociaux. Le Ministère de la santé du Gouvernement d'union nationale a déclaré qu'il travaillait à la mise en place d'un service d'assistance téléphonique pour la prévention du suicide afin de répondre à ce besoin.

C. Cyclone Mocha

56. Le 14 mai 2023, le cyclone Mocha a touché terre dans l'État de Rakhine, avec des vents atteignant plus de 250 km par heure. Les Nations Unies ont estimé que 7,9 millions de personnes vivaient dans les parties des États de Rakhine, Chin et Kachin et des régions de Magway et Sagaing touchées par la tempête. Selon les Nations Unies, 700 000 habitations ont été endommagées ou détruites. Le cyclone a également endommagé ou détruit des abris et des infrastructures pour les personnes déplacées, notamment des hôpitaux, des cliniques, des écoles, des réseaux de télécommunications, des systèmes de transport et des lieux de culte. Il a eu de graves répercussions sur l'agriculture et d'autres secteurs économiques. Selon la Banque mondiale, il aurait causé 2,24 milliards de dollars de dégâts, soit l'équivalent de 3,4 % du produit intérieur brut du pays.

57. Le bilan du cyclone Mocha reste inconnu. Le Conseil d'administration de l'État a indiqué que 148 personnes avaient été tuées par la tempête, mais des rapports indépendants suggèrent que le chiffre réel pourrait être plus élevé. Le Conseil a systématiquement restreint l'accès aux zones touchées par le cyclone, entravant ainsi les efforts de comptage des morts, et a menacé d'emprisonner ceux qui annonçaient un nombre de morts plus élevé. En septembre 2023, un tribunal militaire a condamné un photjournaliste à 20 ans de prison pour avoir couvert le cyclone Mocha.

58. Les Rohingya constituent la majorité des victimes du cyclone. On estime que 85 % des abris des camps de déplacés rohingya ont été détruits. Le Conseil d'administration de l'État semble avoir pris peu de mesures pour protéger les Rohingya à l'approche du cyclone. La nécessité d'obtenir une autorisation de voyage du Conseil d'administration de l'État a entravé les plans de préparation des organisations humanitaires en vue du cyclone. Les avertissements, s'ils ont été donnés, l'ont été en birman et en rakhine et n'ont généralement pas été compris par les Rohingya, et la mauvaise connexion à Internet dans les camps de déplacés rohingya a fait que beaucoup n'ont pas été informés de l'approche de la tempête. Le Conseil d'administration de l'État n'a fourni qu'une aide minimale pour reloger les Rohingya dans des abris d'urgence. Les restrictions imposées depuis longtemps aux déplacements, notamment la nécessité d'obtenir l'autorisation des autorités avant de quitter les camps de déplacés, ont empêché les Rohingya de chercher refuge auprès de membres de leur famille ou de leur communauté dans des endroits plus sûrs.

59. Les coupures d'Internet et les restrictions en matière de télécommunications ont également entravé les préparatifs en vue du passage du cyclone dans d'autres parties du pays. Dans les communautés de l'État Chin et des régions de Sagaing et de Magway, de nombreuses structures plus solides qui auraient pu servir d'abri, telles que des écoles, des églises et des monastères, avaient déjà été détruites par les frappes aériennes et les attaques des forces du Conseil d'administration de l'État.

60. Après le cyclone, le Conseil d'administration de l'État a délibérément bloqué l'accès de l'aide humanitaire aux communautés touchées, ce qui a eu des conséquences dévastatrices. Dans les semaines qui ont suivi l'arrivée de la tempête, les Nations Unies et les organisations humanitaires ont peiné à obtenir des autorisations de voyage dans l'État de Rakhine, ce qui les a empêchées de procéder à l'évaluation des besoins et a entravé la réponse à la crise. Le 7 juin 2023, le Conseil d'administration de l'État a suspendu toutes les autorisations de voyage dans l'État de Rakhine, y compris celles qui avaient été approuvées avant le cyclone. Il a informé les acteurs humanitaires que toute l'aide relative au cyclone devait lui être livrée à Yangon. Ces restrictions ont paralysé la réponse humanitaire au cyclone Mocha à un moment critique.

61. La réponse au cyclone reste extrêmement limitée en raison des restrictions imposées par le Conseil d'administration de l'État aux acteurs humanitaires. Si les organisations ont été largement autorisées à reprendre leurs activités antérieures au cyclone dans l'État de Rakhine, elles n'ont pas été autorisées à intensifier leurs opérations pour faire face à la dévastation causée par la tempête. En août, soit trois mois après l'arrivée du cyclone, le Conseil d'administration de l'État a autorisé certaines livraisons d'aide, permettant ainsi à des entités des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales internationales de distribuer de la nourriture dans 12 villages touchés par le cyclone.

62. Les populations touchées par le cyclone, en particulier les communautés rohingya de l'État de Rakhine, ont toujours un besoin urgent d'assistance, notamment de nourriture, d'eau potable, de médicaments, de soins médicaux et de matériaux pour construire ou réparer des abris. Selon les travailleurs humanitaires, presque toutes les latrines des camps de déplacés rohingya ont été détruites. Les inondations et les

mauvaises conditions sanitaires pourraient entraîner la propagation de maladies d'origine hydrique et de maladies transmises par les moustiques, notamment la diarrhée, la dengue et le paludisme. Les femmes et les jeunes filles ont des difficultés à se procurer des kits menstruels, et les exactions, le harcèlement et la violence domestique seraient en augmentation dans certaines des zones concernées. Le Rapporteur spécial a reçu des informations crédibles selon lesquelles certains Rohingyas se seraient suicidés parce qu'ils n'étaient pas en mesure d'aider leurs proches ou d'avoir accès à des sources d'eau ou à des médicaments de base.

D. Mécanismes d'intervention locaux et organisations internationales

63. À la mi-août 2023, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Martin Griffiths, s'est rendu au Myanmar. Il s'est rendu dans l'État de Rakhine et a rencontré le général en chef Min Aung Hlaing pour négocier l'accès humanitaire dans cet État et ailleurs. Le Conseil d'administration de l'État a, comme on pouvait s'y attendre, utilisé la visite de M. Griffiths pour se donner un air de légitimité et diffuser une propagande pro-junte, les médias d'État rapportant que M. Griffiths et le général en chef Min Aung Hlaing avaient discuté de « cas de fraude électorale » lors des élections de 2020, des efforts déployés par le Conseil d'administration de l'État pour « rétablir la paix intérieure » et de « la nécessité pour la communauté internationale de connaître les conditions réelles qui règnent au Myanmar ». Dans le communiqué de presse publié à l'issue de la visite de M. Griffiths, l'ONU déplorait les restrictions d'accès à l'aide humanitaire, mais ne mentionnait pas de résultats spécifiques de la visite.

64. Les fonctionnaires de l'ONU ont tenu des dizaines de réunions de haut niveau avec des représentants du Conseil d'administration de l'État, parfois dans le but d'obtenir des visas pour le personnel et l'autorisation de mettre en œuvre des programmes humanitaires. Ces réunions, dont certaines ont donné lieu à la remise d'accréditations à des fonctionnaires du Conseil d'administration de l'État, ont fait l'objet d'une couverture médiatique importante dans les médias de l'État. En septembre 2023, les médias ont fait état de documents internes de l'UNICEF indiquant que l'organisation utiliserait plus de 3 millions de dollars pour deux plans de travail « dirigés par le Gouvernement » et mis en œuvre avec des ministères contrôlés par le Conseil d'administration de l'État, l'un visant à renforcer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et l'autre à améliorer le « système de politique sociale » pour les enfants. Les documents indiquent que l'UNICEF « veillera à ce que les fonds soient bien utilisés et partagera avec les ministères concernés la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la gestion des opérations du projet ». L'UNICEF a informé le Rapporteur spécial que les plans de travail n'impliquent pas le transfert de fonds aux ministères.

65. De vastes territoires du Myanmar sont inaccessibles pour les entités des Nations Unies et les organisations humanitaires internationales, en raison de l'obstruction systématique du Conseil d'administration de l'État aux programmes humanitaires et de l'impossibilité pour les Nations Unies d'accéder aux régions qui ne sont pas contrôlées par la junte. Comme décrit par le Rapporteur spécial dans son rapport 2022 à l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/77/494), les organisations de la société civile sur place ont comblé ces lacunes, apportant ainsi une aide efficace aux populations les plus vulnérables dans le pays.

66. L'efficacité des groupes de la société civile repose sur leur connaissance du contexte local et sur la confiance établie avec les populations locales. Ils travaillent avec les communautés, des fournisseurs, des courtiers monétaires et des acteurs de la gouvernance, y compris des organisations de résistance ethnique, pour acheter,

transporter et livrer des fournitures humanitaires, tout en contournant les restrictions du Conseil d'administration de l'État et en atténuant les risques pour la sécurité dans la mesure du possible. Les travailleurs humanitaires locaux ont expliqué au Rapporteur spécial qu'ils travaillaient avec des organisations et des acteurs de différentes régions pour s'approvisionner en dehors de leur zone, créant ainsi des réseaux régionaux et nationaux qui soutiennent les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les autres. Alors que le conflit s'éternise, elles cherchent non seulement à répondre aux situations d'urgence, mais aussi à développer des initiatives propres à favoriser la résilience des communautés locales, telles que la formation d'enseignants, l'ouverture d'écoles mobiles et le développement d'activités de subsistance.

67. Cependant, de nombreuses organisations voient leurs ressources se tarir alors même que les besoins augmentent. Des groupes de la société civile ont indiqué au Rapporteur spécial qu'ils dépendaient principalement des dons des communautés locales et de la diaspora du Myanmar, mais que les fonds provenant de ces sources s'amenuisaient. Nombre d'entre eux estiment qu'il est difficile, voire impossible, de s'associer à des organisations internationales en raison de la lourdeur des exigences en matière d'enregistrement, d'approvisionnement et de communication de l'information. Ils craignent également que les organisations internationales qui ont conclu des protocoles d'accord officiels et sont enregistrées auprès d'organismes contrôlés par le Conseil d'administration de l'État ne partagent des informations concernant leurs partenaires, comme elles sont tenues de le faire en application de la loi. De nombreux groupes de la société civile ont le sentiment d'être considérés principalement comme des partenaires d'exécution et de ne pas être associés à la conception des programmes d'aide humanitaire, qui ne reflètent parfois pas les besoins ou la réalité sur le terrain.

68. Sans exception, les groupes qui se sont entretenus avec le Rapporteur spécial ont indiqué qu'ils seraient en mesure d'apporter une aide humanitaire à un nombre beaucoup plus important de personnes s'ils parvenaient à obtenir davantage de fonds. Compte tenu de la portée limitée des entités des Nations Unies et de nombreuses organisations humanitaires internationales, il est urgent d'augmenter considérablement le financement des réseaux locaux de la société civile qui peuvent atteindre les personnes déplacées à l'intérieur du pays et d'autres populations dans le besoin. Cela nécessitera une approche beaucoup plus souple de la part des donateurs, qui tiennent compte des contraintes et des problèmes de sécurité auxquels sont confrontées les organisations travaillant dans un contexte extrêmement difficile et dangereux.

69. Les entités des Nations Unies et les organisations internationales devraient analyser le rôle qu'ils jouent dans la légitimation du Conseil d'administration de l'État. Le Conseil d'administration de l'État a montré à plusieurs reprises qu'il n'était pas un partenaire digne de confiance pour les programmes humanitaires en utilisant les réunions avec les responsables humanitaires pour faire de la propagande alors qu'il restreignait de plus en plus l'accès humanitaire ; une dynamique qui s'est manifestée de manière flagrante lors de la réponse au cyclone Mocha. La communauté internationale devrait adopter une approche de l'aide humanitaire centrée sur la prise en charge des populations les plus vulnérables en partenariat avec les organisations de la société civile et les acteurs humanitaires locaux, plutôt que de céder à ce qui s'apparente à un chantage de la part du Conseil d'administration de l'État.

V. Situation des Rohingya

70. Six ans après les attaques génocidaires perpétrées par l'armée du Myanmar dans l'État de Rakhine, les Rohingya continuent d'être victimes de violences, de persécutions et de négligence, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. La situation dans l'État de Rakhine reste fondamentalement inchangée depuis les violences de 2017, à l'exception de la misère supplémentaire causée par le cyclone Mocha. Environ 600 000 Rohingya sont toujours soumis à un régime d'apartheid, 140 000 d'entre eux étant confinés dans des camps d'internement de fait. Environ un million de Rohingya vivent dans des camps de réfugiés au Bangladesh, où ils sont confrontés à une escalade de la violence, à une détérioration des conditions de vie et à de sévères restrictions de leurs moyens de subsistance, de leur éducation et de leurs déplacements. Dans d'autres pays, les réfugiés rohingya n'ont pas de statut officiel et vivent avec peu d'aide et peu de droits ou de protections juridiques, comme le souligne le dernier rapport présenté par le Rapporteur spécial au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/52/66](#)).

71. Malgré leur immense souffrance et leurs besoins criants, la communauté internationale semble tourner le dos aux Rohingya.

A. Réduction des rations

72. Au cours du premier semestre 2023, le Programme alimentaire mondial (PAM) a réduit d'un tiers les rations alimentaires destinées aux réfugiés rohingya au Bangladesh, invoquant une grave pénurie de fonds. Le 1^{er} mars 2023, le PAM a abaissé les rations de 12 dollars par personne et par mois à 10 dollars. Le 1^{er} juin 2023, une nouvelle réduction, de 10 à 8 dollars, a été nécessaire, les donateurs n'ayant pas répondu de façon satisfaisante à l'appel urgent à contributions lancé par le PAM. Les réfugiés rohingya doivent maintenant tenter de survivre avec 0,27 dollar par jour.

73. Les conditions alimentaires et sanitaires des Rohingya au Bangladesh étaient déjà désastreuses avant la réduction des rations, 40 % des enfants souffrant d'un retard de croissance. Plus de la moitié des enfants et 40 % des femmes rohingya enceintes ou allaitantes sont anémiques.

74. La situation s'est considérablement détériorée depuis que les réductions ont été imposées. Le Rapporteur spécial a reçu des informations selon lesquelles de nombreux Rohingya survivent avec une alimentation composée principalement de riz et d'une petite quantité d'huile de cuisson. Le pourcentage de ménages rohingya ayant une consommation alimentaire acceptable a chuté de 56 % à 22 %. Les taux de malnutrition aiguë ont commencé à augmenter considérablement dans les camps. Les Rohingya adoptent de plus en plus souvent des mécanismes d'adaptation néfastes. Comme il leur est interdit de travailler pour gagner de l'argent, plus de la moitié des ménages de réfugiés rohingya déclarent avoir emprunté de la nourriture ou de l'argent pour nourrir leur famille. De nombreux adultes sautent des repas pour pouvoir nourrir leurs enfants. Des rapports isolés font état d'une augmentation des mariages d'enfants et des violences domestiques. La violence et les activités criminelles dans les camps s'intensifient rapidement.

75. Ces problèmes auraient pu être évités si la communauté internationale avait fourni une aide adéquate aux réfugiés rohingya au Bangladesh. Aux trois quarts de l'année 2023, le Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya, qui finance des programmes pour les réfugiés rohingya et leurs communautés d'accueil au Bangladesh, n'était financé qu'à hauteur de 42 %.

B. Rapatriement

76. En 2023, le Conseil d'administration de l'État et le Gouvernement bangladais ont commencé à planifier un « projet pilote de rapatriement » pour les réfugiés rohingya, qui a reçu l'appui d'autres gouvernements.

77. À la mi-mars 2023, des fonctionnaires du Conseil d'administration de l'État se sont rendus au Bangladesh à l'invitation du Gouvernement bangladais et ont interrogé plus d'un millier de réfugiés rohingya afin de « vérifier » les personnes devant être rapatriées au Myanmar. En mai 2023, un groupe de 20 réfugiés rohingya s'est rendu dans l'État de Rakhine dans le cadre d'une « visite de reconnaissance ». Ils ont été informés que les Rohingya de retour seraient pris en charge dans des centres « d'accueil » et « de transit » avant d'être relogés dans 15 « villages » nouvellement construits dans la ville de Maungdaw, dans l'État de Rakhine. Les Rohingya rapatriés ne seraient pas autorisés à retourner dans leurs villages d'origine, dont beaucoup ont été détruits ou remplacés par d'autres constructions. Ils ont été informés que les rapatriés devraient accepter des cartes de vérification de l'identité, qui ne confèrent pas la citoyenneté du Myanmar.

78. Des représentants des Rohingya qui se sont rendus au Myanmar en mai ont publié une déclaration publique rejetant les plans de rapatriement. Les réfugiés rohingya, les défenseurs des droits humains, les activistes et les dirigeants communautaires ont également exprimé leur opposition au projet pilote de rapatriement dans des lettres, des affiches, des messages sur les médias sociaux et des commentaires aux médias. Les réfugiés rohingya ont exprimé leur inquiétude quant à l'impossibilité de retourner dans leur lieu d'origine, au refus persistant de leur accorder la citoyenneté, à l'imposition aux rapatriés de cartes de vérification d'identité, à la discrimination persistante et au non-respect des droits humains, ainsi qu'au risque de subir d'autres violences et persécutions de la part des forces du Conseil d'administration de l'État.

79. Des réfugiés rohingya ont affirmé que les autorités bangladaises tentaient de les forcer à participer au projet pilote de rapatriement en leur fournissant des informations inexactes et en recourant à la menace et à la coercition, notamment en confisquant leurs cartes de rationnement, en leur proposant des espèces et en les battant.

80. Au début du mois d'octobre, le rapatriement prévu n'avait pas encore eu lieu. Néanmoins, le Conseil d'administration de l'État et le Gouvernement bangladais ont continué de faire savoir qu'ils avaient l'intention de commencer à rapatrier les réfugiés rohingya d'ici la fin de l'année 2023. Le Conseil d'administration de l'État a accueilli des diplomates étrangers pour leur faire visiter des sites de rapatriement dans l'État de Rakhine et a déclaré qu'il était prêt à accueillir jusqu'à 7 000 réfugiés.

81. Le Rapporteur spécial partage la conclusion du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés selon laquelle les conditions au Myanmar ne sont pas propices à un retour sûr, digne et durable des réfugiés rohingya. Les Rohingya continuent d'être confrontés à de sévères restrictions qui trouvent leur origine dans le refus de leur reconnaître la citoyenneté du Myanmar et les droits fondamentaux garantis par la loi de 1982 sur la citoyenneté. Le chef militaire aux commandes lors des attaques génocidaires contre les Rohingya dirige aujourd'hui le Conseil d'administration de l'État. Les Rohingya continuent de se voir dénier leur liberté de circulation dans l'État de Rakhine et n'ont qu'un accès limité aux moyens de subsistance, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services de base. La dévastation causée par le cyclone Mocha, largement exacerbée par les actions et les politiques du Conseil

d'administration de l'État, fait ressortir la vulnérabilité des Rohingya découlant de la discrimination systémique dont ils font l'objet.

C. Voyages terrestres et maritimes

82. Les réfugiés rohingya au Bangladesh sont confrontés à un choix impossible : affronter la faim et la malnutrition dans les camps, retourner au Myanmar où ils sont persécutés et où la menace de violence est omniprésente, ou prendre d'énormes risques pour rechercher la sécurité et des opportunités ailleurs. Dans un camp de réfugiés en Indonésie, un jeune rohingya a déclaré au Rapporteur spécial : « Je n'ai pas d'identité. Je n'ai ma place nulle part. Tout ce que je veux, c'est mettre le pied quelque part et dire : "Je suis chez moi, je peux y vivre en paix" ».

83. Compte tenu de la détérioration rapide de la situation dans les camps de réfugiés, il n'est pas surprenant que de nombreux Rohingya s'en remettent à des passeurs pour tenter des voyages dangereux par voie terrestre ou maritime, souvent dans l'intention d'atteindre la Malaisie. En 2022, plus de 3 500 Rohingya ont traversé le golfe du Bengale et la mer d'Andaman, soit une augmentation de 360 % par rapport à l'année précédente. Au moins 348 personnes se seraient noyées ou seraient mortes de faim, de déshydratation ou de mauvais traitements infligés par les trafiquants ou les passeurs. Les chiffres réels ne sont pas connus. En Indonésie, des réfugiés rohingya ont raconté au Rapporteur spécial leur périple, où les corps des personnes ayant succombé à la faim et à la déshydratation étaient jetés par-dessus bord. Des violences sexuelles commises au cours de ces voyages ont également été documentées, des jeunes filles étant arrivées à Aceh enceintes à la suite d'un viol.

84. La mort de dizaines de Rohingya après que leur bateau a chaviré au large des côtes de l'État de Rakhine au début du mois d'août pourrait être le signe avant-coureur d'une vague encore plus importante de Rohingya fuyant par la mer en 2023. Le Rapporteur spécial a reçu des informations crédibles suggérant qu'il y aurait probablement un pic dans les mouvements de bateaux après la fin de la mousson. Rien n'indique que des mesures significatives soient prises pour se préparer à une augmentation du nombre de bateaux perdus en mer.

85. Des milliers de Rohingya tentent également de quitter le Bangladesh et l'État de Rakhine par voie terrestre pour rejoindre la Malaisie ou d'autres pays. Ces déplacements sont tout aussi risqués. Il arrive que les trafiquants maltraitent, violent, extorquent et tuent les Rohingya ou les vendent comme esclaves. Le Conseil d'administration de l'État aurait arrêté plus de 1 000 Rohingya alors qu'ils circulaient au Myanmar au cours des sept premiers mois de l'année 2023.

VI. Réponse internationale

86. En décembre 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2669 \(2022\)](#), dans laquelle il a appelé au respect des droits humains au Myanmar, à la fin des violences, à la libération des prisonniers politiques et au maintien des « institutions et processus démocratiques ». La résolution adressait un blâme clair au Conseil d'administration de l'État et, dans une déclaration commune publiée par 13 membres du Conseil de sécurité le 24 août 2023, il a été noté que les progrès réalisés pour répondre aux préoccupations soulevées dans la résolution étaient « insuffisants ». Le Conseil de sécurité n'a pas exercé les pouvoirs que lui confère le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour imposer un embargo mondial sur les armes ou des sanctions économiques ciblées, ni pour saisir la Cour pénale internationale de la situation au Myanmar.

87. Face à l'inaction du Conseil de sécurité, les États Membres ont dû coordonner leur action pour défendre et soutenir le peuple du Myanmar.

88. L'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que l'Union européenne, ont collectivement sanctionné 187 personnes et entités distinctes pour leur rôle dans le coup d'État et ses conséquences, dont 52 depuis le début de l'année 2023. Fait prometteur, ces Gouvernements ont annoncé qu'ils travaillaient ensemble pour « évaluer et aligner » les mesures de sanctions relatives au Myanmar, ce qui pourrait conduire à une coordination stratégique des régimes de sanctions.

89. En juin 2023, les États-Unis ont imposé des sanctions à la Myanma Foreign Trade Bank et à la Myanma Investment and Commercial Bank, deux institutions d'État auxquelles le Conseil d'administration de l'État a régulièrement recours pour collecter des revenus étrangers et acheter des biens, y compris des armes, à l'étranger. Ces sanctions, qui s'ajoutent à celles déjà en vigueur imposées par le Canada, ont poussé certaines banques à couper leurs liens avec la Myanma Foreign Trade Bank et à restreindre leurs activités avec le Myanmar. Si elles sont suivies par les entreprises et pleinement appliquées par les Gouvernements, les sanctions contre la Myanma Foreign Trade Bank et la Myanma Investment and Commercial Bank porteraient un grand coup à la situation financière de la junte et empêcheraient l'achat d'armes utilisées dans les attaques contre les civils. La junte a réagi à ces mesures en renforçant les contrôles sur les devises étrangères, en interdisant aux civils du Myanmar de conserver des devises étrangères pendant plus de six mois et en exigeant que les ressortissants du Myanmar travaillant à l'étranger paient l'impôt sur le revenu dans une devise étrangère plutôt qu'en kyats. Ensemble, ces actions ont pour effet de priver les particuliers et les entreprises de leurs liquidités en les obligeant à échanger leur argent à un taux de change sous-évalué.

90. Le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni ont sanctionné des entreprises impliquées dans l'importation de carburant d'aviation, que le Conseil d'administration de l'État utilise pour alimenter les avions et hélicoptères de combat lors de ses attaques contre les villages. En mars 2023, les États-Unis ont publié un avis aux entreprises les avertissant qu'elles risquaient des sanctions si elles continuaient à fournir du carburant d'aviation au Conseil d'administration de l'État. Ils ont également sanctionné une société singapourienne, imposant pour la première fois depuis le coup d'État une sanction à une société qui n'était pas établie au Myanmar. En août, les États-Unis ont encore renforcé leur capacité à imposer des sanctions sur la chaîne d'approvisionnement de carburant d'aviation en publiant une décision réglementaire confirmant que toute personne ou entreprise impliquée dans la fourniture de carburant d'aviation au Myanmar risquait de faire l'objet de sanctions de la part des États-Unis. Ils ont également sanctionné trois autres entreprises singapouriennes impliquées dans la chaîne d'approvisionnement en carburant d'aviation. L'avis aux entreprises et la décision réglementaire des États-Unis pourraient marquer un tournant dans les tentatives de couper l'accès de la junte au carburant d'aviation, mais seulement si les États-Unis et les autres pays honorent leurs déclarations et font pression pour que des sanctions soient prises à l'encontre de personnes non originaires du Myanmar pour leur implication dans le commerce du carburant. Les mises en garde sont insuffisantes et d'autres mesures sont nécessaires.

91. Aussi importantes que soient ces mesures, leur impact est limité par le fait que les gouvernements continuent à donner de la légitimité au Conseil d'administration de l'État et à soutenir ses attaques contre la population du Myanmar.

92. Comme le décrit le récent document de séance du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, des entreprises publiques en Chine, dans la Fédération de Russie et, dans une moindre mesure, en Inde ont transféré des armes

et du matériel connexe au Conseil d'administration de l'État depuis le coup d'État (A/HRC/53/CRP.2). En outre, des marchands d'armes privés opèrent également à partir de Singapour et de la Thaïlande pour approvisionner l'armée. Rien n'indique que le Gouvernement singapourien ou le Gouvernement thaïlandais aient autorisé ces transferts. Fait positif, le Gouvernement singapourien a demandé des informations complémentaires au Rapporteur spécial pour étayer son enquête sur les négociants et les transactions décrits dans le rapport.

93. De nombreux gouvernements continuent de collaborer avec le Conseil d'administration de l'État dans le cadre de forums bilatéraux ou multilatéraux, ce qui permet à la junte de maintenir une apparence de légitimité. Les échanges en matière de défense sont particulièrement préoccupants. Ces derniers mois, la Chine, l'Inde et la Fédération de Russie, ainsi que tous les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à l'exception de Singapour, ont participé à des exercices militaires de lutte contre le terrorisme organisés par le Conseil d'administration de l'État et la Fédération de Russie, qui coprésident le Groupe de travail d'experts sur la lutte contre le terrorisme de la plate-forme de la réunion des Ministres de la défense de l'ASEAN (ASEAN Defence Ministers' Meeting-Plus). En septembre 2023, des responsables militaires du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam ont participé à une conférence des chefs d'état-major de l'armée de l'air de l'ASEAN à Nay Pyi Daw, qui était présidée par le commandant en chef de l'armée de l'air du Myanmar. Fait positif, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et Singapour n'étaient pas présents.

94. L'engagement unanime de l'ASEAN en faveur du consensus en cinq points et de l'exclusion des hauts fonctionnaires du Conseil d'administration de l'État des sommets de l'ASEAN et des réunions des Ministres des affaires étrangères a été remis en question lorsque la Thaïlande a invité le Ministre des affaires étrangères du Conseil d'administration de l'État à une réunion des pays « affectés par la situation au Myanmar ». Le nouveau Gouvernement thaïlandais a indiqué qu'il consulterait l'ASEAN avant de s'engager plus avant.

VII. Recommandations

95. **Le Rapporteur spécial demande à la junte militaire de mettre immédiatement fin aux attaques contre les civils et aux autres violations des droits humains, d'arrêter d'utiliser des mines terrestres antipersonnel et des armes à sous-munitions, de libérer tous les prisonniers politiques, de dissoudre le Conseil administratif d'État, de se retirer afin qu'un gouvernement légitime reflétant la volonté de la population puisse être formé, et de coopérer avec les mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités.**

96. **Le Rapporteur spécial appelle le Conseil de sécurité à adopter une résolution dans laquelle a) il impose un embargo complet sur les armes à destination du Myanmar, y compris sur le transfert à l'armée de carburant d'aviation et d'autres techniques à double usage ; b) il impose des sanctions économiques ciblées au Conseil d'administration de l'État, à ses dirigeants et à ses sources de revenus ; c) il renvoie la situation au Myanmar devant la Cour pénale internationale.**

97. **Le Rapporteur spécial demande aux Nations Unies de procéder à une analyse de leurs opérations au Myanmar en consultation avec les organisations de la société civile du Myanmar et d'autres parties prenantes, en mettant en balance les avantages que représenterait l'obtention d'un accès humanitaire limité et le coût qu'entraîne la légitimation, et éventuellement le financement, du**

Conseil d'administration de l'État et de ses opérations. Un rapport sur les résultats de cette analyse devrait être transmis aux États Membres et mis à la disposition du public.

98. Le Rapporteur spécial demande aux États Membres qui défendent les droits humains au Myanmar de renforcer les mesures qui privent le Conseil d'administration de l'État des trois éléments dont il a besoin pour se maintenir : les finances, les armes et la légitimité. Dans cette optique, ils devraient :

a) Établir une coalition de travail regroupant ces États afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan stratégique qui intègre et coordonne les actions des États dans un ensemble cohérent et coordonné ;

b) Sanctionner les principales sources de revenus du Conseil d'administration de l'État et les institutions financières qu'il utilise pour rapatrier les revenus et acheter des armes, notamment la Myanma Foreign Trade Bank, la Myanma Investment and Commercial Bank et la Myanma Oil and Gas Enterprise ;

c) Faire respecter les sanctions au moyen de mesures de coordination des cellules de renseignement financier, services répressifs et ministères de la justice et des finances pour identifier, geler et saisir les avoirs appartenant au Conseil d'administration de l'État ou actuellement sous son contrôle ;

d) Veiller à ce que les institutions financières domiciliées dans leur juridiction rompent leurs relations avec la Myanma Foreign Trade Bank, la Myanma Investment and Commercial Bank et la Myanma Oil and Gas Enterprise, ainsi qu'avec d'autres entreprises qui financent ou soutiennent d'une autre manière le Conseil d'administration de l'État ;

e) Mettre immédiatement fin à la vente ou au transfert d'armes et de techniques à double usage au Myanmar et sanctionner de manière globale les réseaux de vente d'armes ;

f) Sanctionner les entreprises qui vendent du carburant d'aviation à la junte, classer le carburant d'aviation comme une technique à double usage au regard des lois locales applicables et empêcher son transbordement vers les forces du Conseil d'administration de l'État ;

g) Investir au niveau national dans les ressources gouvernementales nécessaires au suivi et à l'application intégrale des sanctions ;

h) Fournir des directives claires aux banques de leur juridiction sur la nécessité d'appliquer une diligence accrue à toutes les transactions impliquant le Myanmar ;

i) Fournir des directives claires aux banques de leur juridiction sur les risques liés à la réalisation de transactions financières avec le Conseil d'administration de l'État ou ses représentants, ainsi qu'au dépôt ou au transfert d'argent sur des comptes bancaires appartenant au Gouvernement du Myanmar mais qui sont actuellement sous le contrôle du Conseil d'administration de l'État ;

j) Refuser de reconnaître la junte devant les instances internationales, y compris l'ONU, et annuler l'invitations de ses responsables aux forums internationaux ;

k) Soutenir les efforts visant à faire en sorte que les auteurs de crimes atroces répondent de leurs actes devant des tribunaux impartiaux et indépendants, notamment la Cour pénale internationale, la Cour internationale

de Justice et les tribunaux nationaux dans les pays disposant de lois de compétence universelle.

99. Le Rapporteur spécial appelle les États Membres, les entités des Nations Unies, les donateurs internationaux et les organisations humanitaires internationales à renforcer l'assistance et l'aide humanitaires à la population du Myanmar, notamment par les moyens suivants :

a) Fournir immédiatement les fonds nécessaires pour mettre un terme aux réductions des rations alimentaires destinées aux réfugiés rohingya au Bangladesh et financer intégralement le Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya ;

b) Garantir une réponse proportionnelle aux besoins humanitaires au Myanmar, en accordant la priorité aux populations déplacées et vulnérables, notamment en coopérant avec le Gouvernement d'union nationale et les organisations de résistance ethnique, et en fournissant un financement solide aux organisations de la société civile qui sont en mesure d'atteindre les zones inaccessibles aux Nations Unies et aux agences basées à Yangon ;

c) Réformer les politiques et procédures des organismes d'aide à la lumière de la situation actuelle au Myanmar, notamment en autorisant à soutenir les organisations non enregistrées, en adoptant des exigences souples en matière de communication de l'information, en autorisant le transfert de fonds en dehors du système bancaire officiel du Myanmar et en permettant la fourniture d'une aide transfrontalière aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, tout en évitant dans toute la mesure du possible de légitimer le Conseil d'administration de l'État ;

d) Accepter les réfugiés du Myanmar, leur fournir l'aide requise par les normes internationales et élargir les possibilités de réinstallation et d'autres solutions durables.

100. Le Rapporteur spécial demande à l'ASEAN et à ses États membres :

a) De reconnaître les violations flagrantes du consensus en cinq points commises par la junte militaire et d'associer aux accords des engagements mesurables et assortis de délais relatifs à la libération des prisonniers politiques, à la fin de la violence et au rétablissement de la démocratie ;

b) D'interdire aux fonctionnaires de la junte, ou aux fonctionnaires des organismes contrôlés par la junte, de représenter le Myanmar lors des sommets et autres réunions de l'ASEAN ;

c) D'engager le dialogue avec le Gouvernement d'union nationale et le Conseil consultatif d'union nationale en tant que représentants de premier plan de la volonté et des intérêts de la population du Myanmar ;

d) De faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les populations dans le besoin, notamment en appuyant une aide humanitaire transfrontalière assurée par les organisations de la société civile locale.

101. Le Rapporteur spécial demande aux institutions financières privées et publiques :

a) De rompre immédiatement les relations avec la Myanma Foreign Trade Bank, la Myanmar Investment and Commercial Bank et toutes les autres institutions qui financent ou soutiennent les atrocités commises par la junte ;

b) De coopérer à l'application des sanctions à l'encontre des personnes et des entités alignées sur la junte ;

c) De déposer les revenus accumulés par les entreprises publiques sur des comptes bloqués jusqu'à ce qu'un gouvernement légitime puisse y avoir accès ;

d) De ne pas collaborer avec des fonctionnaires ou des représentants du Conseil d'administration de l'État pour des opérations bancaires, y compris le versement sur des comptes appartenant au Gouvernement du Myanmar qui sont actuellement contrôlés par le Conseil d'administration de l'État, ou la réception de fonds provenant de ces comptes.

102. Le Rapporteur spécial demande au Gouvernement d'union nationale :

a) De prendre toutes les mesures nécessaires et raisonnables pour que les auteurs de violations des droits humains appartenant aux Forces de défense populaires, aux organisations de résistance ethnique et à d'autres groupes anti-junte répondent de leurs actes ;

b) De renforcer le dialogue avec les organisations de résistance ethnique, la société civile et les autres parties prenantes afin de faire progresser le cadre politique et constitutionnel d'un futur Myanmar pacifique et démocratique.